



**Séminaire régional sur le développement des filières céréalières en Afrique de l'Ouest**

**Dynamique des bassins de production, économie des exploitations  
céréalières et intensification des systèmes de production**

**Résumé de la note de synthèse thématique n°1**

**Roger Blein (Bureau Issala) et Soulé Bio Goura (LARES)**

### ***Une production céréalière régionale qui a suivi la croissance de la demande***

1. La production céréalière en Afrique de l'Ouest porte actuellement sur un volume situé entre 52 et 56 millions de tonnes, toutes céréales confondues. Elle a connu une croissance très forte, de 4,6 % par an sur la période 1980-2008, légèrement supérieure à la croissance démographique.
2. La production régionale est négligeable dans la production mondiale : moins de 3 %. Plus de la moitié de la production régionale est constituée de mil et sorgho (57 %), qui sont des produits dits « non échangeables » sur le marché international, à l'inverse du maïs et du riz dont la part dans la production régionale est respectivement de 25 et 18 %.
3. La dépendance de la région à l'égard des importations pour couvrir sa demande céréalière s'est stabilisée en volume entre 1980 et 2008, autour de 21-23 %. Toutefois les importations se sont accrues de 8 millions de tonnes sur la période et leur coût en devises s'élève désormais à 3,383 milliards de dollars soit 1690 milliards de FCFA. Ces importations sont essentiellement constituées de riz (49 %) et de blé et farine de blé (37 %).
4. La production céréalière est dominée par quatre pays qui réalisent 80 % de l'offre régionale : le Nigeria domine (55 % des céréales produites dans la région) suivi du Niger et du Mali (8,3 % chacun), et du Burkina Faso (7,1 %). Ceci correspond à peu près au système alimentaire dont la base est céréalière dans les pays sahéliens, partagée entre tubercules et céréales dans les pays côtiers.
5. Les surfaces consacrées à la céréaliculture sont considérables. Près de 45 millions d'ha y sont affectés chaque année, soit près de la moitié des terres cultivées. Cette proportion est de l'ordre de 60 à 70 % dans pays sahéliens enclavés.
6. Les rendements moyens sont faibles et ont peu progressé : toutes céréales confondues, ils passent de 0,9 à 1,2 tonnes par hectare sur la période. Par conséquent, la croissance de la production est avant tout le résultat d'une extension des surfaces cultivées.
7. En résumé, de 1980 à 2008 :
  - a. La production céréalière est multipliée par 3,1 ;
  - b. Les surfaces sont multipliées par 2,4 ;
  - c. Les rendements sont multipliés par 1,32.

**Tableau 1: Evolution des productions, surfaces et rendements en Afrique de l'Ouest**

	Années	Fonio	Maïs	Mils	Riz Paddy	Sorgho	Céréales sèches	Toutes céréales
Surfaces (ha)	1980-81	213 889	2 299 949	8 251 130	2 310 001	5 719 688	14 184 706	18 794 655
	1990-91	288 194	7 736 660	12 883 494	3 517 629	9 980 672	23 152 360	34 406 648
	2007-08	430 089	7 908 098	16 049 252	5 661 726	14 435 090	30 914 430	44 484 254
	Evolution 2008/1980	101%	244%	95%	145%	152%	118%	137%
Production (T)	1980-81	158 112	2 246 830	5 631 811	3 343 361	5 359 435	11 149 358	16 775 498
	1990-91	180 952	8 502 382	8 838 648	5 898 843	7 430 941	16 450 541	30 927 130
	2007-08	432 524	13 276 861	15 387 486	9 442 853	13 886 906	29 706 915	52 505 933
	Evolution 2008/1980	174%	491%	173%	182%	159%	166%	213%
Rendement (Kg/ha)	1980-81	739	977	683	1 447	937	786	893
	1990-91	628	1 099	686	1 677	745	711	899
	2007-08	1 006	1 679	959	1 668	962	961	1 180
	Evolution 2008/1980	36%	72%	40%	15%	3%	22%	32%

8. La croissance de la production sur la période est en réalité très inégale selon les pays et surtout selon les types de céréales :
- Le maïs connaît un développement spectaculaire de la production et des rendements, notamment à la faveur de son développement comme culture de diversification dans les zones cotonnières soudaniennes ;
  - Le riz, malgré les efforts de maîtrise des itinéraires techniques, l'usage des intrants et l'amélioration variétale, voit ses rendements stagner. Le triplement de la production est quasi intégralement imputable à l'extension des périmètres irrigués du Nigeria et du Mali, et à l'aménagement des bas fonds ;
  - Les céréales sèches (mil, sorgho, fonio) connaissent des progrès de rendement limités pour le mil et le fonio (35 à 40 %) et nul pour le sorgho. La croissance de la production est surtout liée à l'accroissement des surfaces. Les rendements de ces cultures « adaptées » aux zones plus sèches sont plus aléatoires car fortement tributaires de la pluviométrie.

**Une faible intensification mais des systèmes productifs en profonde mutation**

9. Les cultures céréalières ont été les grandes oubliées des politiques agricoles (hormis le riz) et des programmes d'intensification. Les céréales sèches – mil et sorgho – occupent les plus grandes superficies (70 % en moyenne, plus de 80 % dans les pays sahéliens enclavés), sont stratégiques pour la sécurité alimentaire et les conditions de vie des ménages ruraux, et déterminantes dans la mise en valeur des zones sahéliennes. Pourtant, elles ont reçu le moins d'attention des Etats et des institutions régionales.
10. *Le riz irrigué* bénéficie d'apports d'engrais significatifs (100 à 300 kg / ha d'urée et phosphates). Mais les dispositifs d'approvisionnement en intrants restent fragiles et insuffisamment répandus. Le faible excédent commercialisable, après les prélèvements pour l'autoconsommation, limite les possibilités de sécurisation du crédit auprès des producteurs.

Les problèmes d'entretien des aménagements (coûts, organisation et responsabilité), et de maîtrise de l'irrigation (technique et organisationnelle) pèsent fortement sur les performances techniques et économiques.

11. *Le maïs* bénéficie de son insertion dans un système de culture historiquement fondé sur le coton. Localisé dans des zones à fort potentiel agronomique, le maïs a pu tirer partie : (i) des investissements dans l'équipement agricole et la traction attelée, (ii) des arrières effets de la fumure épandue sur le coton « tête de culture dans la rotation » et du développement important de l'élevage permettant des transferts de fertilité vers les champs de brousse, et autorisant par conséquent la réduction drastique de la jachère, le passage à la culture permanente, sans affecter la qualité des sols ; (iii) du système d'appui-conseil mis en place pour le coton ; (iv) du dispositif de crédit intrants gagé sur la vente du coton. La crise cotonnière a fait passer le maïs du statut de « culture pour la soudure » au statut de « culture commerciale ». Selon les prix anticipés, les producteurs arbitrent les surfaces allouées aux cultures de coton et de maïs. Ces dernières années, le renchérissement des prix des céréales les a incités à privilégier le maïs, ou le sorgho - moins exigeant mais moins productif - lorsque l'accès aux intrants est réduit (crise des sociétés cotonnières).
12. *Les zones de production du mil et du sorgho* sont les zones les plus sensibles aux aléas climatiques et où la monétarisation est la plus faible. Mil et sorgho sont avant tout des cultures destinées à l'autoconsommation. Elles sont faiblement commercialisées et une majorité d'agriculteurs sont à la fois essentiellement producteurs de céréales et acheteurs nets, car leur production est insuffisante pour couvrir les besoins familiaux. La faible part des céréales produites mises en marché et la variabilité des productions alimentent l'instabilité du marché, qui elle-même s'oppose aux efforts d'intensification.
13. La combinaison entre (i) l'absence de dispositif pérenne d'accès aux intrants, (ii) un fort risque sur les rendements, dont le climat est le principal facteur limitant, (iii) l'instabilité des prix, (iv) la faible disponibilité de variétés améliorées et d'itinéraires techniques performants, conduit les producteurs à minimiser les risques, en renonçant à intensifier. Ils préfèrent utiliser la main d'œuvre disponible en hivernage pour accroître les surfaces cultivées, souvent sur les terres éloignées et marginales (faiblement productives), et souvent au détriment des espaces de parcours. La réduction de la jachère - voire sa disparition (cf. zone agricole du Niger) - sans alternative pour assurer le renouvellement de la fertilité des sols, conduisent à des phénomènes de « chute de fertilité » et placent ces zones en situation de crise écologique potentielle ou réelle.
14. L'usage de fertilisants chimiques est marginal et les efforts d'intensification passent prioritairement par les actions de restauration et d'entretien de la fertilité : aménagements antiérosifs, fumure organique, équilibre agriculture-élevage-foresterie, association céréales-légumineuses, etc. ainsi que par l'utilisation de nouvelles variétés mieux adaptées au changement climatique (variétés hâtives, plus résistantes à la sécheresse).

**Une compétitivité difficile à mesurer et fortement conditionnée par le prix des céréales importées**

15. La compétitivité des systèmes céréaliers est délicate à mesurer. Il existe peu de données sur les coûts de production dans les différents systèmes d'exploitation. Les céréales sont intégrées dans des systèmes de culture souvent complexes tant sur le plan agronomique que sur le plan de la gestion : utilisation et affectation de la main d'œuvre et des équipements, arrières effets des apports minéraux et organiques, cultures associés, etc.
16. Les données disponibles concernent surtout le riz et le maïs. Peu de données sont disponibles pour les productions de mil et sorgho, dans les zones de production non commerciales. Le tableau ci-dessous synthétisent quelques exemples de coûts de production et de marges nettes / ha dans différents contextes (données non comparables : méthodes et années de référence différentes).

**Tableau 2 : Coûts de production dans différents bassins de production de riz et maïs**

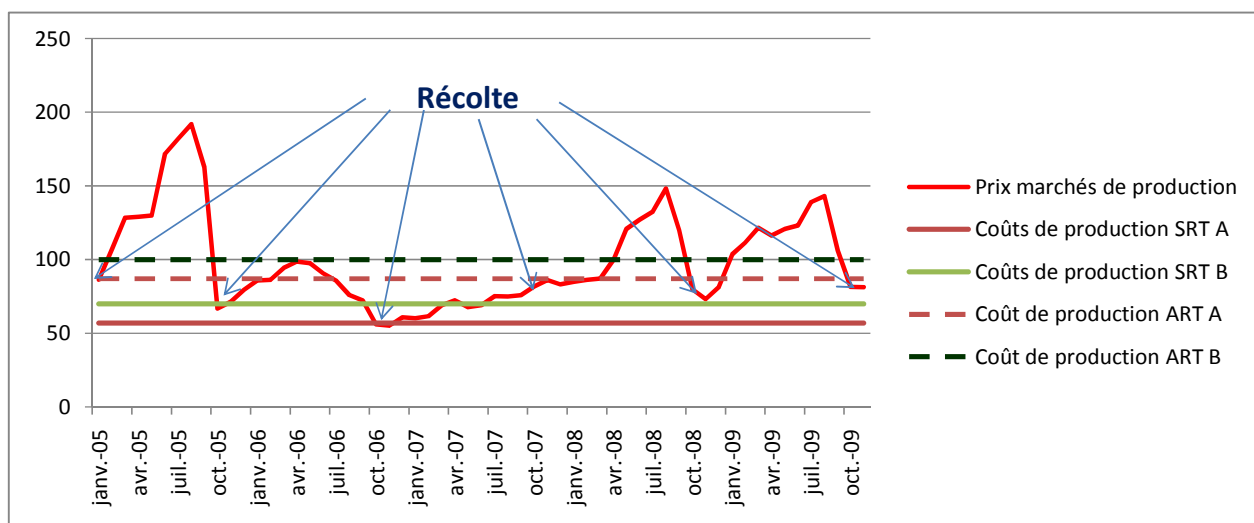
Bassin de production – Pays	Céréale	Coûts de production (FCFA)		Marge nette (Fcf / Ha)	Source et année
		Par hectare	Par kg		
Koutiala – Mali -	Mil	24 484	29		FARM/Diarra (2008)
Koutiala – Mali -	Sorgho	8 802	10		FARM/Diarra (2008)
Ngaay Meckhé - Sénégal	Mil	37 640	50		FARM/Diarra (2008)
Zone cotonnière - Burkina Faso	Maïs	114 400	57	31 600	OXFAM / Lannaya Consult (2008)
Riziculture irriguée Burkina Faso (grands périmètres par pompage)	Riz paddy	176 456	70	77 145	OXFAM / Lannaya Consult (2008)
Riziculture irriguée Burkina Faso (grands périmètres au fil de l'eau)	Riz paddy	181 687	33	451 000	OXFAM / Lannaya Consult (2008)
Office du Niger – Mali -	Riz paddy	355 000	84		AFD/ Baris et al. (2005)
Office du Niger – Mali -	Riz paddy	351 245	87		FARM/Diarra (2008)
Niger (AHA)	Riz paddy	423 722	84	244 600	FAO/ REDES (2006)
Niger (Système irrigation privée moderne)	Riz paddy	406 079	70	367 582	FAO/ REDES (2006)
Vallée du Fleuve - Sénégal	Riz paddy	385 505	77		FARM/Diarra (2008)

17. Ces données montrent que les céréales produites dans la région permettent de dégager des marges assez variables selon les systèmes de culture et leurs performances techniques. Cependant, les données ne peuvent être comparées entre-elles car elles ne s'appuient pas sur des méthodologies équivalentes, notamment sur l'intégration de la rémunération de la main d'œuvre familiale.
18. Ces marges sont fortement affectées par les prix de vente des céréales produites, et in fine par les performances de la filière céréales locales. Dans le cas du riz, et les augmentations de

productions consécutives à la hausse des prix de 2008 l'attestent, les marges bénéficiaires sont induites par un prix du paddy supérieur à 100 F CFA. Les prix à la consommation du riz importé et du riz local constatés depuis 2008 autorisent des marges très intéressantes au niveau du producteur. En revanche, si le prix au producteur descend en dessous de 100 FCFA/kg, la plupart des systèmes de production sont déficitaires. Vu le niveau des charges engagées, il est clair que le prix est décisif dans le comportement des producteurs.

19. Une baisse du prix de vente de 10 % provoque un manque à gagner de 50 à 60 000 FCFA, alors qu'une baisse de 10 % du prix des engrais (via la subvention par exemple), n'entraîne une amélioration de la marge qu'à hauteur de 10 à 12 000 FCFA. Il faut donc subventionner les intrants à hauteur de 50 % pour « compenser » une baisse de prix de vente du paddy de 10%.
20. Dans le système maïs, les marges établies sur la base des rendements moyens (2 T/ha) sont plus faibles que sur le riz. Mais de la même façon, et au-delà de la maîtrise des coûts de production, la rentabilité pour le producteur va dépendre (i) du rendement ; et (ii) de la valorisation du produit (le prix de vente). On constate qu'en production intensifiée, si la commercialisation est réalisée à la récolte, la marge est faible. En revanche, le stockage et la mise en marché en période de soudure, permet d'améliorer fortement la valorisation du produit et les marges dégagées par les producteurs.
21. Une réduction de 10 % du prix des engrais se traduit par une amélioration de la marge de 4500 FCFA par ha, alors qu'une augmentation du prix de vente du maïs de 10 % induit une amélioration de 10 000 FCFA.
22. Le graphique suivant est établi à partir des données sur les coûts de production observés en 2007 (SRT A = coûts de production sans rémunération du travail), lors de la hausse des prix (Konaté S./Oxfam). Il montre :
  - a. Que les prix de marchés permettent de rémunérer le travail lorsqu'ils sont supérieurs à 87 FCFA/kg. Ces prix n'ont été obtenus sur le marché que pendant la soudure de 2005, suite à la crise alimentaire régionale, puis en 2008 et 2009, suite à la crise internationale des prix ;
  - b. Que même en 2008, les prix à la récolte ne permettaient pas de rémunérer le travail, en raison des chutes de prix saisonnières liées aux bonnes récoltes.
  - c. Qu'en 2006 et 2007, les prix en période de soudure ne permettent pas de couvrir correctement les coûts de production et à fortiori la rémunération du travail.

**Graphique 1 : Impact du prix à la production sur la couverture des coûts de production et la rémunération du travail – Cas du Maïs au Burkina Faso (marché de Solenzo d’après données SIM)**



Légende : ART : avec rémunération du travail ; SRT : sans rémunération du travail ; A : coûts de production 2007 ; B idem + 22%

23. Ce graphique met en exergue le rôle que joue l’instabilité des prix comme frein majeur à l’investissement et à l’intensification. Le risque pour le producteur est d’autant plus élevé que les coûts de production vont s’accroître avec l’usage accru des intrants ou de leur coût. Les stratégies de minimisation des risques dans un environnement incertain vont dès lors être privilégiées. Enfin, le graphique montre que la maîtrise de la commercialisation (stockage, mise en marché retardée, négociation des prix) permet de réduire le risque de marché et d’améliorer la rémunération des producteurs.

#### ***Des enjeux considérables pour les 25 prochaines années***

24. La demande céréalière régionale devrait doubler d’ici 2030-2035, pour atteindre 125 millions de tonnes sur la base des consommations actuelles, essentiellement sous l’effet démographique. Elle peut être encore supérieure en raison : (i) de la transformation des céréales en aliments du bétail, dont l’importance dépendra de l’évolution du pouvoir d’achat des populations ; (ii) du développement d’autres utilisations, en particulier les agro carburants.

25. Le modèle de croissance de l’offre (extension des surfaces) qui a prévalu depuis 25 ans ne peut être reproduit en raison de la pression foncière, de la dégradation écologique, et de la paupérisation de la main d’œuvre agricole qu’il induit (utilisation massive de travail manuel très faiblement rémunéré).

26. Les perspectives des marchés mondiaux sont incertaines. La croissance de la demande asiatique et africaine, la demande énergétique, les conflits d’usage des sols, etc. laissent à penser que les marchés pourraient être plus tendus, et surtout plus instables que sur la période 1980-2006.

27. La région doit par conséquent réussir l’intensification de ses systèmes de production céréalières, pour parvenir à réduire sa dépendance extérieure, réaliser son ambition de

souveraineté alimentaire, tout en préservant son potentiel agronomique et son capital en ressources naturelles (sols et eau). Si la demande privilégie le maïs et le riz, la région ne doit pas oublier que le sorgho et le mil resteront des céréales stratégiques au regard des régimes alimentaires et compte tenu des opportunités de production pour une majorité de petits producteurs pauvres dans les zones sèches ou fortement soumises aux aléas climatiques.

28. Sans amélioration des rendements et en maintenant le taux de dépendance à l'égard des importations au taux actuel (22 %) en 2030, il faudra doubler les surfaces consacrées aux céréales : de 45 à 90 millions d'ha. Sinon, il faudra passer d'un rendement moyen de 1,2 T/Ha à 2,2 T/Ha, pour couvrir les besoins sans augmenter les surfaces, soit une amélioration de la productivité moyenne à l'hectare de plus de 80 %. Si l'objectif est de maintenir les importations de riz au niveau actuel alors que les importations de blé, plus difficiles à réduire, suivraient le rythme antérieur, il faudrait multiplier par 5 le rendement actuel moyen du riz paddy (8,4 T/Ha).
29. Dans une triple vision : (i) de sécurité et souveraineté alimentaire, (ii) de développement économique, (iii) de promotion d'une exploitation familiale socialement et écologiquement durable, la région doit envisager l'intensification des différents systèmes de production de céréales sèches, maïs et riz. Cette intensification n'emprunte pas les mêmes itinéraires techniques selon les structures d'exploitation et les contextes agro-écologiques. Par conséquent, les pouvoirs publics et les institutions doivent travailler avec les OP sur les réponses adaptées aux différents contextes. La recherche-développement est fortement sollicitée, mais ne pourra avancer sans réformer ses modalités de travail avec les communautés d'agriculteurs (recherche participative, recherche-action).
30. L'instabilité des prix internationaux, si elle se répercute sur le marché régional et vient amplifier son instabilité déjà très forte, contrecarre les stratégies d'intensification. Les instruments d'appui à la production (financement des campagnes, accès aux intrants et équipements, etc.) ne produiront leur plein effet qu'à trois conditions :
  - a. Que des efforts importants soient consentis dans la régulation du marché national, régional et la maîtrise de l'instabilité des prix des produits importés, de façon à sécuriser l'investissement économique des producteurs ;
  - b. Que des dispositifs institutionnels pérennes, maîtrisés par les producteurs et leurs organisations, soient mis en place, dans un cadre contractuel avec l'Etat et les banques, voire les distributeurs d'intrants et les opérateurs du secteur céréalier, pour assurer le financement de la modernisation des systèmes d'exploitation (crédit de campagne, crédit d'équipement, crédit de commercialisation) ;
  - c. Que les politiques et instruments de politique parviennent à toucher une large majorité de producteurs et pas seulement une minorité, en capacité de saisir les opportunités offertes par les projets de développement. Cette transformation massive de la céréaliculture régionale est le véritable défi.

31. La relance de la production en vue de satisfaire la demande régionale en s'appuyant sur les potentialités de l'Afrique de l'Ouest impose de maîtriser simultanément, et de façon cohérente et articulée :
- a. *Des enjeux techniques*, qui questionnent la recherche et les liens chercheurs/utilisateurs ;
  - b. *Des enjeux organisationnels*, notamment sur le plan de la bancarisation élargie du secteur céréalier ;
  - c. *Des enjeux économiques*, dans la mesure où la maîtrise des coûts de production est le gage d'une préférence durable des consommateurs pour les produits locaux au détriment des produits importés ;
  - d. *Des enjeux commerciaux*, car l'intensification doit être sécurisée par un marché qui fonctionne mieux, soit plus prévisible et rémunérateur ;
  - e. *Des enjeux de gouvernance* dans la mesure où les céréalicultures ne pourront se déployer que dans un contexte régional fortement intégré. Elle requiert par conséquent une forte articulation des politiques et des interventions entre le niveau local, l'Etat et les institutions de coopération et d'intégration régionale.

#### ***Les politiques agricoles et commerciales à reconsidérer***

32. Dans les années 60, les politiques ciblées sur la production céréalière ont surtout porté sur les aménagements hydro-agricoles, pour le riz (Mali, Sénégal, Niger notamment). L'encadrement et les appuis étaient concentrés sur les productions de rente. La politique des prix administrés n'a jamais réellement trouvé d'application réelle. Les appuis ont aussi porté sur la mise en place de coopératives et groupements de producteurs.
33. La phase de désengagement de la puissance publique à l'égard de la production dans les années 80 et 90 s'est traduite par (i) la quasi suppression des subventions, (ii) le recul des investissements dans les aménagements agricoles ou leur réhabilitation ; (iii) le démantèlement des services de vulgarisation et conseil ; (iv) l'affaiblissement des capacités de recherche ; (v) le retrait des banques du financement du secteur agricole, jugé « trop à risque ».
34. Les producteurs ont adapté leurs systèmes de production en réponse à l'évolution du contexte (raréfaction et dégradation des terres, croissance démographique rurale, pression accrue des importations, cherté des intrants, etc.), et en fonction des opportunités, sans pouvoir compter sur des politiques de subventions ou d'incitations des pouvoirs publics.
35. La crise alimentaire de 2004-05 au Niger puis dans les autres pays sahéliens a montré la dégradation des conditions de vie d'une proportion très importante de ménages ruraux centrés sur la production vivrière autoconsommée, notamment dans les zones à forte densité de population, où les systèmes techniques extensifs ne parvenaient pas à s'intensifier faute d'un environnement porteur et de capacités d'investissements des

producteurs. Mais les réponses à cette crise alimentaire n'ont pas traité véritablement cette dimension structurelle de la crise agricole et environnementale.

36. Il a fallu attendre la crise internationale des prix de 2008 pour recentrer le débat sur le vivrier. Les pouvoirs publics ont pris un ensemble de mesures de relance de la production ciblées sur la distribution et la subvention des intrants : engrais et semences, et la réhabilitation des périmètres irrigués.

37. L'analyse de ces réponses montre :

- a. Une vision des problèmes de développement agricole réduite aux aspects techniques, alors que les producteurs doivent prendre en compte beaucoup plus de facteurs dans leurs décisions (disponibilité des terres et de la main d'œuvre, accès aux équipements, situation du marché, etc.);
- b. Une concentration des appuis sur le riz et secondairement sur le maïs. Ceci est conforme avec l'évolution de la demande régionale, mais laisse de côté une majorité des producteurs de céréales sèches, qui de surcroît sont ceux qui sont les plus pauvres et les plus vulnérables ;
- c. Les interventions publiques (distribution d'intrants) ont peu pris en compte les efforts existants et les capacités des organisations de producteurs. Elles ont privilégié des approches administratives, en s'appuyant sur les échelons décentralisés de l'administration agricole. Or, l'amélioration durable des conditions de production pose le problème de la capacité à mettre en place des dispositifs pérennes de financement de la production (crédit de campagne) et de la commercialisation qui, nécessairement, doivent reposer sur la structuration des producteurs et la contractualisation avec d'autres institutions telles que les banques, les systèmes financiers décentralisés, etc.
- d. Non seulement l'approche privilégie la seule « dimension production », mais elle s'appuie sur le paquet technique de la révolution verte de 1<sup>ère</sup> génération, dont les impacts environnementaux et sociaux sont désormais bien connus. La fragilité des sols et la rareté de l'eau (même si les ressources de la région sont importantes), d'une part, la nécessité de réduire la vulnérabilité des exploitations familiales en assurant une diversification des systèmes de production, d'autre part, et enfin, la nécessité de faire baisser les coûts de production pour réduire les coûts pour les consommateurs et être compétitifs par rapport aux produits importés, tous ces facteurs militent pour promouvoir des formes d'agriculture qui assurent la préservation et le renouvellement des ressources naturelles, et une forte rémunération du travail. Les efforts dans ce sens sont surtout entrepris par des producteurs, avec le soutien des ONG, mais dans une certaine ignorance des politiques publiques.
- e. L'environnement commercial des producteurs est généralement absent des stratégies publiques. C'est ainsi que les gouvernements ont dans le même temps facilité les importations de riz et blé, par des allègements fiscaux coûteux. De la

même façon, ils s'avèrent très réticents à renforcer la protection aux frontières sur les produits céréaliers, et rares sont ceux qui s'investissent dans des formes de régulation du marché des produits vivriers, en dehors de la mise en place de stocks d'intervention et de mesures - contestées - d'intervention sur le fonctionnement des marchés (ventes à prix modérés, interdictions d'exportation).

38. La crise alimentaire a permis de crédibiliser la politique agricole régionale définie avec les acteurs par la CEDEAO (ECOWAP/PDDAA) en 2005. Cette politique repose sur la modernisation des exploitations familiales et s'inscrit dans la perspective de la souveraineté alimentaire de la région. Sa mise en œuvre repose sur les plans d'investissements nationaux. (PNIA) et régionaux (PRI).
39. Les pays ont défini des filières pour la relance des productions vivrières qui couvre généralement les principales productions du pays.
40. La région a structuré son programme autour de trois enjeux : (i) la promotion des produits stratégiques pour la souveraineté alimentaire (riz et maïs pour les céréales); (ii) la promotion d'un environnement global favorable au développement agricole régional ; et (iii) l'accès à l'alimentation des populations vulnérables.
41. Dans ce cadre, la région envisage un ensemble d'interventions. En particulier il convient de souligner :
  - a. l'appui à la modernisation des exploitations via (i) un programme de cofinancement de la subvention des engrais ; (ii) un programme de cofinancement de la subvention des équipements ; (iii) la promotion de la recherche semencière ;
  - b. le renforcement de l'irrigation et la gestion des ressources en eau partagées ;
  - c. le développement de la recherche sur l'adaptation aux changements climatiques, la diffusion des techniques d'adaptation et la mise en place de mécanismes d'assurances production ;
  - d. la structuration des filières et la régulation des marchés régionaux, via des mécanismes internes de stockage et le renforcement de la politique commerciale aux frontières du marché régional ;
  - e. le développement des systèmes d'information et le renforcement des capacités des organisations de producteurs.
42. Le programme régional et les programmes nationaux constituent de réelles opportunités. Cependant, les OP doivent parvenir à imposer leur mise en œuvre effective, à court terme. Les mesures et instruments d'appui à la production sont suffisamment consensuels pour obtenir l'appui des Etats et des bailleurs de fonds. Mais ces derniers sont souvent peu enclins à appuyer les instruments de régulation du marché dont on sait pourtant qu'ils sont une condition indispensable pour une insertion positive des petits producteurs dans le marché, et un des leviers d'une intensification durable. Outre l'activité de plaidoyer, les OP sont directement concernées par la construction de ces instruments et leur mise en œuvre. Elles

seules peuvent défendre une approche cohérente et des appuis multiformes aux petits producteurs, qui puissent enclencher un processus de transformation des exploitations familiales et en assurer la viabilité.